

LETTRÉ DE DEMANDE DE DOSSIER MÉDICAL POUR PERSONNE DÉCÉDÉE

Expéditeur : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Destinataire : _____

Nom de l'établissement / professionnel : _____

Adresse : _____

Objet : Demande de communication du dossier médical d'une personne décédée

Madame, Monsieur, Par la présente, je vous sollicite afin d'obtenir l'accès au dossier médical de la personne décédée suivante, conformément aux dispositions de l'article L1110-4-1 du Code de la santé publique et aux règles relatives au secret médical. Je suis autorisé(e) à faire cette demande en qualité de :

- ☐ Conjoint(e) ou partenaire de PACS
- ☐ Enfant majeur
- ☐ Tuteur ou représentant légal
- ☐ Ayant droit au regard de la loi

Les informations demandées concernent exclusivement le dossier médical de la personne décédée, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous. Je joins à cette lettre les pièces justificatives nécessaires à l'examen de ma demande, notamment :

- Copie de l'acte de décès
- Justificatif d'identité du demandeur
- Document prouvant le lien avec la personne décédée (livret de famille, jugement, etc.)

Informations sur la personne décédée :

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : _____

Date de décès : _____

Conformément à l'article R1112-60 du Code de la santé publique, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir une copie du dossier médical dans les meilleurs délais, à l'adresse indiquée ci-dessus. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature : _____

Fait à :

Le :

Signature :

Source originale de ce document :

<https://juridique-administration.com/modele-lettre-demande-dossier-medical-personne-decedee/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-administration.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.